

- > Prescripteurs de médicaments d'exception
- > Pharmaciens

## Modifications apportées au répertoire des Codes des médicaments d'exception

Nous vous avisons de certaines modifications apportées au répertoire des [Codes des médicaments d'exception](#) qui entrent en vigueur le **14 août 2024**.

### Système nerveux autonome ou central : retrait et modification de codes

L'indication reconnue pour le paiement du médicament **rufinamide (Banzel)** est modifiée. La durée maximale de l'autorisation initiale et les conditions de renouvellements sont supprimées. En conséquence, le code SN540, qui s'appliquait aux renouvellements, est retiré. Le code SN539 est quant à lui modifié de la façon suivante :

#### Code SN539

Pour le traitement des personnes atteintes du syndrome de Lennox-Gastaut lorsqu'**au moins trois médicaments anticrises** sont contre-indiqués, non tolérés ou inefficaces.

---

#### Courriel et site Web

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels)

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)